Quarante-sixième année.— N° 243. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 12 Octobre 1887.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 OCTOBRE

L'AFFAIRE CAFFAREL

D'après les derniers renseignements, voici exactement comment l'affaire a été découverte par la police :

Un simple billet de commerce en fut la cause, il y a deux mois.

Une traite signée par le général fut protestée à l'échéance. On s'en étonna. Le surlendemain, un autre billet revint impayé. On s'inquiéta de la situation du général. Le ministre de la guerre avisé prescrivit une enquête secrète. On en chargea la Sûreté, et naturellement l'enquête traîna plusieurs semaines, pendant lesquelles le général Caffarel fit d'autres traites, compromit sa situation et son nom dans une foule d'affaires véreuses, puis, acculé par le besoin d'argent, tiraillé par les hommes véreux qu'il fréquentait, menacé par quelques banquiers louches, se laissa entraîner à de véritables escroqueries.

Croyant sauvegarder sa situation, le général avait recours, pour les renouvellements de ses traites et pour la négociation de ses emprunts, à une dame Limouzin, demeurant avenue Wagram et recevant dans sa maison plus qu'hospitalière ce monde interlope, sans nom précis, sans profession avouable, qui compromet tout ce qu'il touche.

On apprit que cette dame Limouzin, se prévalant de ses relations avec M. Caffarel, cherchait à vendre des décorations, ou du moins offrait la Légion-d'Honneur contre argent.

A-t-elle obtenu des décorations? On l'ignore ; mais on le craint.

On surveilla les agissements de son entourage, et pour acquérir des preuves réelles, on dépêcha un agent : celui-ci se présenta gravement comme un inconnu quelconque désireux d'obtenir le ruban rouge, et, timide, baissant les yeux, mais faisant sonner sa bourse pleine ; il sollicita le concours de tous ces braves gens.

L'arrestation a été décidée mardi. Le général Brugère est allé tout exprès à Mont-sous-Vaudrey pour en informer le Président.

—

Le *XIX^e Siècle* raconte en ces termes comment la police se fit renseigner par M^me Limouzin et par le général Caffarel lui-même sur leurs opérations :

« La police de sûreté fut, il y a quelque temps, informée qu'une dame Limouzin, en rapport avec des notabilités de la politique et de l'armée, avait offert à diverses personnes de leur faire accorder la croix de la Légion-d'Honneur moyennant le payement d'une somme d'argent.

» Aussitôt, les agissements de cette personne furent surveillés, et l'on acquit promptement la preuve que la dénonciation qui la concernait était fondée. Pour se rendre compte de la manière dont M^me Limouzin procédait, la police envoya un des agents de la sûreté chez M. le baron Kreitmayer, sujet allemand, domicilié depuis trois ans à Paris, où il s'occupe, prétend-il, de dresser des chevaux. Il habite 34, rue des Marais.

» Cet agent de police se donna au baron prussien pour un M. Langlois, négociant en soieries à Roanne (Loire). Il lui exposa qu'il avait le désir de se faire décorer et qu'il était prêt à donner en échange du ruban rouge une somme de 30,000 fr.

» Le baron prussien accepta ces ouvertures et se rendit immédiatement chez M^me Limouzin.

» — J'ai, lui dit-il, un négociant honorable qui désire être décoré.

» — Rien de plus facile, répondit M^me Limouzin ; j'ai précisément là trois brevets de l'ordre du Nicham qui ont été donnés en blanc par le bey au général d'Andlau. Il en céderait un à bon compte.

» — Mais, reprit le baron prussien, c'est la Légion-d'Honneur que désire mon client.

» — La chose est encore facile, dit M^me Limouzin. J'ai entre mes mains un général qui est tout-puissant. Nous l'obtiendrons par lui, mais ce sera plus cher. Je suis d'ailleurs en mesure d'obtenir et de savoir beaucoup de choses. J'ai su vingt jours à l'avance que ce serait le 17^e corps qui serait mobilisé. Vous êtes Allemand. Nous pourrons faire des affaires.

» Au moment où le baron Kreitmayer sortait de chez M^me Limouzin, il se heurtait contre le général Caffarel.

» Le lendemain, le baron prussien amenait son faux négociant à M^me Limouzin, qui l'accablait de protestations et de caresses.

» — Je sais, madame, que vous avez de hauts et puissants amis, et je viens vous demander votre protection pour obtenir une faveur à laquelle je tiens extrêmement. Mais vous devez savoir d'abord qui est devant vous. Je suis M. Langlois, négociant en soieries, demeurant à Roanne (Loire). Je suis le chef, dans cette ville, d'une maison importante ; j'occupe beaucoup d'ouvriers. Je voudrais être décoré. En me remettant la croix, le gouvernement de la République ne ferait que récompenser une vie de probité et de travail. Permettez-moi d'ajouter, madame, que je saurai reconnaître très libéralement le service que vous me rendrez en vous occupant de moi. Je désirerais être présenté par votre intermédiaire aux personnages qui pourront m'aider dans cette circonstance.

» M^me Limouzin accueillit le faux négociant avec un grand empressement ; elle l'assura de son concours et lui offrit de le présenter à un général. L'agent accepta la proposition et rendez-vous fut pris pour aller faire visite au sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre.

» Là-dessus l'entrevue prit fin et l'agent de la sûreté alla informer M. Goron, sous-chef de la sûreté, du résultat de sa mission. Certes, on était loin de supposer que la dame Limouzin allait effectivement conduire le prétendu négociant en soieries chez le général Caffarel.

» Au jour dit, le faux négociant de Roanne retourne chez M^me Limouzin, et celle-ci se rend avec lui au ministère de la guerre ; le solliciteur est aussitôt introduit chez le sous-chef d'état-major général. Ce dernier, déjà informé par M^me Limouzin, le reçoit avec toutes sortes de démonstrations affectueuses ; il lui serre la main, l'appelle « mon cher ami », lui déclare que sa demande est légitime et qu'il travaillera de toutes ses forces à la faire réussir.

» Sur cette assurance, le prétendu négociant en soieries se retire. Inutile d'ajouter qu'il ne revint plus. Voilà comment on apprit qu'un haut fonctionnaire du ministère de la guerre employait son crédit à faire obtenir des décorations moyennant finances.

» Là-dessus, M. Goron se rendit chez M^me Limouzin ; toute sa correspondance fut saisie et sa lecture confirma tous les soupçons. »

—

Le *Figaro* dépeint, en ces termes, le salon de M^me Limouzin :

Mais nous voici dans le salon.

Des dorures à tous les murs comme au plafond. Des chaises dorées recouvertes de soie rouge, des plantes exotiques en carton, des statues de bronze... en simili-bronze, une table ornée de cuivres, un guéridon Louis XVI, un piano, voilà tout l'ameublement.

Aux murs les portraits les plus divers : Léon Gambetta en face de Jules Ferry, M. Jules Grévy, trônant pensif dans un cadre superbe, puis le général... de Clermont-Ferrand, enfin, à une place d'honneur (!), le général Caffarel, et sur le piano, sous un verre entouré de peluche, M. Thibaudin. Un musée militaire.

La table est encombrée de livres, d'enveloppes de lettres et de cartes de visite jetées là, pêle-mêle, comme par hasard, mais cependant tout exprès, dans un désordre prévu et savamment étudié.

Et le visiteur naïf, qui, en attendant l'arrivée de la grande dispensatrice des faveurs officielles, laisse tomber un regard distrait sur cet encombrement de paperasses, lit avec étonnement sur la première carte :

---

32 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

—

File-à-Voile et tous ses compagnons serrèrent tour à tour les mains d'Eugène, de Rouget et de Beauregard en signe de convention conclue. Ils se retirèrent ensuite pour aller à leur travail.

Quant aux trois amis, ils saluèrent une dernière fois M. Batifoulier en lui disant au revoir et sortirent sur le port.

Le soleil avait monté dans cet intervalle, il était déjà près de six heures. L'animation la plus grande régnait dans la ville, sur le quai et sur la levée. Une foule de petites barques allaient et venaient dans le port et l'on voyait déjà quelques étrangers qui se promenaient, après avoir pris à marée haute leur bain du matin.

Rouget était ravi de cet heureux début.

Trouver en arrivant du travail et des amis, c'était un bonheur qu'il n'avait osé rêver, et déjà le pauvre homme, simple et naïf comme nous le connaissons, croyait avoir vaincu toutes les difficultés.

Beauregard partageait son enthousiasme.

Quant au Potard, il alla adroitement s'entendre avec M. Luro, pour la coupe du bois. Quand il revint sur le port, l'affaire était faite et Eugène était engagé à partir du lendemain et à raison de trente sous par jour, comme Louis et Jean.

— Tout va bien, dit-il en rejoignant ceux-ci, et je pense que je pourrai tendre encore quelques collets.

— A quoi songes-tu, mon ami? s'écria Rouget.

— Que veux-tu? je ne pourrais pas vivre sans cela.

Les trois compagnons cherchèrent ensuite un logement et ne tardèrent pas à le trouver, sur le quai même, à quelques mètres du *Jeune Marsouin;* il y avait là deux chambres qui leur furent louées, à bon compte, par la veuve d'un matelot mort en mer, la vieille mère Plumeau, qui occupait le reste de l'habitation, et y débitait des légumes, choux, carottes, salades, haricots, pois verts et pois secs pour les marins.

Les deux chambres se communiquaient. Elles étaient au rez-de-chaussée. La première était grande et éclairée sur le quai, avec vue sur la mer, une grande cheminée et même un fourneau. On décida qu'elle servirait de cuisine.

L'autre était plus petite et plus sombre, donnant sur la cour.

On en fit le dortoir, et la mère Plumeau loua trois lits qui l'occupèrent presque en entier.

Une table et trois chaises, placées dans la première chambre, complétèrent l'ameublement.

La mère Plumeau se chargea de faire la cuisine et de préparer les repas pour ses trois pensionnaires.

Vers midi, tout était disposé, et les trois amis, n'ayant plus rien à faire, sûrs du lendemain, ayant à la fois du travail et un gîte certains, quittèrent M^me Plumeau et visitèrent la ville dans tous les sens.

Ils affectèrent surtout de passer et de repasser devant la gendarmerie, pour être bien sûrs qu'on ne les avait pas signalés.

Il fut convenu, pour plus de précaution, que chacun d'eux laisserait croître sa barbe en broussailles.

Vers quatre heures, ils s'acheminèrent vers les bois, jusqu'à cette partie sauvage et marécageuse de l'île, située du côté du phare.

Ils admirèrent un instant les déchirures du sol, les vieilles salines, les dunes de sable, les hautes falaises, et les roches superbes que la mer avait battues et creusées depuis des siècles, puis ils revinrent sur leurs pas jusqu'au centre de l'île où ils ne trouvèrent plus que des collines de sable et des champs cultivés.

Le soir, vers huit heures, fatigués par leur promenade, mais joyeux de leur liberté, ils rentraient au logis, et savouraient avec délices la soupe au lard de la mère Plumeau.

Dès le lendemain, à quatre heures, les trois amis, après après avoir délicieusement dormi, se levaient et se préparaient à se rendre à leurs travaux respectifs.

— Je vais bien travailler, disait Rouget, car il y a longtemps que je n'ai été si tranquille ; si je savais seulement que mon père, ma femme et mes enfants sont en bonne santé !

— On verra cela plus tard, répondait le Potard qui avait déjà son idée.

Jean Beauregard soupira et ne dit pas mot, mais il était aisé de voir qu'une foule de pensées, relatives à ses parents et sans doute aussi à sa fiancée, lui torturaient le cœur.

Les trois amis furent prêts en un instant ; ils se séparèrent.

Le Potard alla au bois.

Louis et Jean se rendirent au port.

Là, se balançaient mollement, au léger mouvement des vagues, la *Dorade* et la *Sainte-Aglaé.* Quelques matelots étaient déjà au poste avec File-à-Voile, l'Equateur et l'Esquimau. En voyant venir les deux hommes, File-à-Voile poussa un cri de joie.

— Ah! dit-il, les voilà ; salut les amis, je croyais bien que vous ne viendriez pas.

— Pourquoi cela ?

— Eh! parbleu, parce que les hommes des champs, comme vous autres, ne sont pas aussi

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Ministre de la Guerre

A demain, chère Madame, je vous attends à onze heures.

Ou bien encore :

M. WILSON

Vous recevra avec plaisir dans la matinée de demain à l'Élysée.

—

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Mme Limouzin est fille d'une Prussienne mariée à un Français.

» Elle recevait du ministère de la guerre des documents qu'elle traduisait en allemand et qu'elle envoyait à Berlin.

» Elle recevait familièrement les généraux C... et d'Ad...., et un autre officier supérieur dont la femme fut mêlée, jadis, à des affaires du même genre ou approchant, etc. »

—

La justice civile étant saisie de l'affaire, le général Caffarel a été transféré à Mazas.

Dès à présent on précise les accusations portées contre le général Caffarel. Nous les résumons en quelques mots.

On lui reproche :

1° Sa situation pécuniaire très embarrassée, ses traites protestées, ses billets signés tous de son nom et de son titre de *sous-chef d'état-major général de l'armée*, titre qu'il ne devait pas prendre dans des actes simplement commerciaux;

2° D'avoir compromis sa dignité en assurant son concours dans les demandes de décorations et en faisant dépendre ce concours d'une rémunération pécuniaire ;

3° D'avoir commis plusieurs actes d'escroqueries, escroqueries prévues par le Code.

Enfin, restent les soupçons relatifs à divers papiers secrets, notamment au plan de mobilisation.

Au cours de la perquisition faite chez Mme Limouzin par M. Goron, un grand nombre de lettres ont été saisies. Ces lettres émanaient, pour le plupart, de hauts personnages.

En effet, on a saisi plus de *deux cents lettres* de M. Wilson ; des lettres de M. Herbette, notre ambassadeur à Berlin ; du général Thibaudin ; du général Boulanger ; de M. Delattre, député ; de M. Lambin, commissaire de police et familier du ménage Limouzin, etc.

Beaucoup de ces lettres sont, à vrai dire, insignifiantes ; mais le plus grand nombre a trait à des faveurs, à des décorations à accorder, à des opérations à faire.

A la suite du dépouillement de la correspondance de M. Wilson, un officier d'ordonnance a été envoyé samedi soir à Mont-sous-Vaudrey pour informer le Président de la République de la tournure imprévue que prenait cette scandaleuse affaire. Cet officier est arrivé hier matin à Mont-sous-Vaudrey et a eu une longue conférence avec M. Jules Grévy. Il est rentré hier à Paris dans la soirée.

Nous croyons savoir que M. Wilson a été mandé à Paris pour être entendu par le juge d'instruction.

Une perquisition a été faite hier soir dans l'appartement du général Caffarel. MM. Athalin et Goron ont saisi un nombre considérable de lettres, de feuilles de papier timbré et de billets à ordre. Il paraîtrait que des pièces très graves pour le général ont été trouvées.

La *Petite France* dément que l'on ait trouvé 200 lettres de son patron Wilson chez la Limouzin.

Mettons, dit le correspondant du *Patriote de l'Ouest*, qu'il n'y en ait que cinquante. Quels rapports pouvait donc avoir avec cette aventurière le député d'Indre-et-Loire? Il faut espérer qu'une pleine lumière sera faite sur ces correspondances bizarres.

—

LE GÉNÉRAL D'ANDLAU

Le général d'Andlau, sénateur de l'Oise, est allé avant-hier spontanément voir M. Bernard, procureur de la République, et lui a donné des explications sur l'affaire Fargue-Courteuil.

On sait qu'une dame de Courteuil avait proposé à M. Fargue, bijoutier, rue Réaumur, par l'intermédiaire de l'agent d'affaires Bayle, de Levallois, de lui faire avoir la croix de la Légion-d'honneur, moyennant un pot-de-vin de 40,000 francs, à verser entre les mains d'un *général-sénateur*.

M. d'Andlau, indiqué pour être ce général-sénateur, a déclaré ne connaître que Bayle et n'avoir jamais été en rapport avec Fargue et Mme de Courteuil.

« Mais, a-t-il ajouté, j'ai eu des ennuis d'argent depuis le krach, et des misérables en ont abusé pour me nuire dans l'opinion publique. »

Il a dit ensuite qu'il connaissait Bayle depuis longtemps, mais que celui-ci ne lui avait pas soufflé mot de M. Fargue.

—

A la suite de la perquisition pratiquée au domicile du général Caffarel et après l'interrogatoire qui a eu lieu dans l'après-midi, des mandats d'amener ont été lancés par M. Athalin, juge d'instruction, contre M. Bayle, Mme Ratazzi et Mme Véron dite de Courteuil.

La *Nation* donne les renseignements suivants :

« *M. Bayle.* — A sept heures, ce matin, M. Goron, chef de la sûreté, s'est rendu avec plusieurs agents à Levallois-Perret, au domicile de M. Bayle, qui tient, rue Perrier, une agence d'affaires installée très confortablement.

» *Mme Ratazzi.* — Pendant ce temps, des agents de la sûreté, porteurs d'un mandat d'amener, se présentaient chez Mme Ratazzi, qui habite, rue Milton, un coquet appartement. Cette dame, qui n'a de commun que le nom avec l'héroïne d'un procès célèbre, a protesté avec énergie contre la mesure dont elle était l'objet.

» Malgré ses protestations, elle a été installée dans une voiture et conduite immédiatement à la préfecture de police.

» *Mme de Courteuil.* — M. Bayle, mis en sûreté au Dépôt, M. Goron repartit rue de la Faisanderie chez Mme Véron dite de Courteuil.

» Cette dame s'était présentée hier à la préfecture de police criant bien haut qu'elle venait protester contre le rôle odieux qu'on lui prêtait dans les journaux.

» Quand M. Goron arriva rue de la Faisanderie, Mme de Courteuil commença la même antienne, mais aux premiers mots, le magistrat l'arrêta, en la priant de réserver ses explications pour le juge, et lui exhiba le mandat dont il était porteur.

» Mme de Courteuil s'exclama de nouveau, puis, tout à coup, cette exaltation tomba et elle suivit M. Goron sans résistance. Elle a été rejoindre, au dépôt de la préfecture de police, les deux autres personnes arrêtées.

» Une volumineuse correspondance a été saisie.

» Une dizaine de témoins ont été convoqués par le Parquet pour cette après midi.

» Les trois personnes arrêtées seront interrogées à trois heures par le juge d'instruction. »

—

Mme de Courteuil, qui est accusée d'avoir joué, auprès de M. le général d'Andlau, le même rôle que Mme Limouzin auprès du général Caffarel, a été mandée au parquet où elle a subi un long interrogatoire à la suite duquel un mandat d'amener a été délivré contre elle dans la soirée.

Mme de Courteuil est une femme d'une quarantaine d'années, brune, petite et grosse. Les traits sont fortement accusés, le teint très coloré. Elle ne connaît pas le général Caffarel, et ses opérations étaient tout à fait indépendantes de celles de Mme Limouzin.

—

Si l'on en croit le *National*, ce ne sont pas trois arrestations qui ont été faites, mais quatre.

A l'heure actuelle, le général d'Andlau et l'agent de police Bayle seraient arrêtés.

D'après le *Petit Caporal*, on annonce de nouvelles arrestations, un général qui a commandé au Tonkin serait compromis.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX

M. Mazeau, ministre de la justice, a soumis au Conseil un projet de loi qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre dès la rentrée.

Ce projet a pour but de détacher du projet plus général sur la compétence des juges de paix, dont la Chambre est déjà saisie, une disposition qui pourrait être votée rapidement et qui réaliserait une réforme intéressante ; il s'agit de la réunion facultative de deux cantons sous la juridiction d'un seul juge de paix.

Le projet de M. Mazeau permet d'autoriser par décret rendu en Conseil d'État un juge de paix à joindre à son ressort le canton limitrophe.

En outre, tous les juges de paix pourront tenir dans les communes autres que le chef-lieu de canton des audiences foraines.

En cas de réunion de deux cantons sous une même juridiction, un décret fixera l'indemnité à attribuer au juge de paix.

En cas d'audiences foraines, les indemnités seront à la charge des communes intéressées.

* * *

Tandis que, sous prétexte d'égalité, ministres, députés républicains ne songent qu'à imposer le service militaire aux séminaristes et aux prêtres, un grand exemple de libéralisme nous vient de Russie.

Le czar Alexandre III, chef de la religion orthodoxe, vient de décider que les mennonites russes seraient dispensés du service militaire, moyennant le payement d'une taxe spéciale. Or, les mennonites sont une secte religieuse qui considère comme un péché de verser le sang humain dans quelque cas que ce soit.

Rappelons, à ce sujet, que sous la Monarchie et l'Empire, en France, les anabaptistes alsaciens, à qui la même interdiction était faite par leur foi religieuse, étaient versés dans le train des équipages, que l'on ne considérait point comme un corps combattant.

* * *

Une nouvelle campagne va-t-elle être entreprise contre les congrégations religieuses? Nous lisons dans la feuille de M. Wilson :

« L'attention du gouvernement vient d'être attirée sur les manœuvres cléricales qui se produisent dans certains départements et qui ont pour but de faciliter la reconstitution des congrégations dont les membres ont été dispersés lors de l'exécution des décrets.

» C'est ainsi que les Prémontrés du Calvados, précédemment expulsés de Mondaye, auraient résolu, paraît-il, de se reconstituer dans les environs de Bayeux. Un local leur aurait été préparé par de fervents catholiques et tout serait disposé pour les recevoir.

» D'autres communautés dissoutes ont également essayé de rouvrir les portes de leurs couvents.

» Le gouvernement va certainement donner des instructions aux préfets pour faire respecter strictement la loi. »

LES LOIS DE CHEVREUL EN JUSTICE

Le *Journal für Buchdruckerskunst* relate une curieuse application des lois de Chevreul sur le contraste simultané des couleurs, dans l'expertise médicale nécessitée par un cas litigieux.

Un des ouvriers employés à la forge d'une grande manufacture avait laissé échapper son marteau en le lançant sur l'enclume ; le marteau était allé frapper l'aide forgeron vers la région de l'œil et avait produit une assez forte ecchymose. Sur quoi, le blessé avait immédiatement quitté l'atelier et reçu des soins empressés. Son ecchymose ne tarda pas à disparaître ; mais il persista à se plaindre de vives douleurs dans l'œil atteint par le marteau et prétendit avoir

---

exacte que les marins.

— Peut-être, dit Jean, mais nous, nous avons déjà navigué.

— Eh bien, s'écria l'Islandais, à l'ouvrage, il faut que la *Sainte-Aglaée* soit à moitié chargée ce soir.

— Avez-vous les bras bons, messieurs?

— Vous allez voir, dit Rouget.

Le travail commença aussitôt. Il consistait à enlever, à l'aide de leviers, de crics et de grues, d'énormes morceaux de bois, à les soulever de terre, à les faire pirouetter sur eux-mêmes et à les laisser retomber sur le navire où il fallait alors, à bras tendus, les disposer avec ordre et régularité.

La force et l'adresse de Rouget furent bientôt reconnues, et File-à-Voile le mit au poste le plus dur, sur la *Sainte-Aglaée*.

Rouget faisait, à lui seul, le travail ordinaire de deux hommes. Du coin de l'œil les marins l'observaient en souriant :

— C'est un rude lapin, murmurait Jamaïque, qui avait vu le travail des nègres, et qui appréciait beaucoup la vigueur physique.

— Il y en avait un comme lui à Québec, reprenait Canada.

— Il nous sera bien utile, s'il veut nous rester.

— En effet.

— Le patron sera content.

— Mais, son compagnon ?

— Il travaille bien, lui aussi.

— Il n'est pas aussi fort.

— Peut-être, mais à eux deux ils en valent bien trois.

Pendant que les marins devisaient ainsi avec leur jovialité ordinaire, l'ouvrage s'avançait peu à peu.

Le port était rempli d'une foule d'hommes qui travaillaient de la même façon, et il semblait à Rouget et à Beauregard qu'ils étaient plus en sûreté, au milieu de ces rudes matelots, que dans les forêts les plus épaisses.

Ils avaient conservé les noms que le Potard leur avait donnés la veille, et les matelots n'appelaient Rouget que Louis Raimbault, et Beauregard que Jean Bourdain.

Plus le jour s'avançait, plus le travail devenait actif, et plus aussi les deux forçats évadés retrouvaient leur gaieté.

De temps à autre, quand ils se rencontraient, ils se souriaient et s'encourageaient à voix basse.

Ils n'eurent que quelques minutes d'anxiété.

Ce fut lorsque trois gendarmes vinrent, d'un air agité, demander à File-à-Voile à voix basse quelques renseignements sur un matelot qui s'était battu la veille et qui avait disparu depuis lors.

Les deux forçats, pâles et inquiets, n'entendaient que quelques mots de la conversation :

— Disparu !...

— Enfin !...

Déjà Rouget et Beauregard avaient quitté la *Sainte-Aglaée* et s'étaient doucement écartés d'une vingtaine de mètres, prêts à s'enfuir au moindre signal.

Mais tout à coup la voix de File-à-Voile s'éleva :

— Avez-vous vu Barre-de-Travers, vous autres? dit-il.

— Oui, dit Canada, il est couché ivre-mort, au *Jeune Marsouin*.

— Merci, merci, reprirent les gendarmes, qui disparurent aussitôt.

Rouget et Beauregard respirèrent. Décidément on ne les connaissait pas.

A partir de ce moment, ils travaillèrent en paix.

A midi ils allèrent déjeuner. A une heure ils revinrent au port et ne le quittèrent qu'à sept heures en même temps que tous les marins.

File-à-Voile leur serra la main à tous les deux, les félicita, les remercia et leur offrit un verre de tafia.

Rouget refusa.

— Non, non, dit-il, nous ne buvons jamais.

File-à-Voile s'éloigna, mais il murmurait en s'en allant :

Quelle trouvaille j'ai faite là ! Le patron devrait louer ces hommes au mois ou à l'année, surtout le petit.

Chez la mère Plumeau, les trois amis se retrouvèrent et se racontèrent leur journée.

Le Potard avait été tout le jour avec M. Luro et quelques journaliers dans les bois. Ils avaient abattu ensemble un grand nombre de chênes, mais beaucoup d'autres étaient déjà marqués, et l'exploitation devait durer plusieurs mois.

— C'est charmant, s'écriait Eugène, qui riait, chantait et paraissait déjà avoir oublié le bagne et l'évasion.

— Tu es gai comme un merle.

— Comment ne le serais-je pas? tout nous réussit à souhait. En arrivant ici, nous trouvons du travail, des amis, un bon gîte, et cette excellente dame Plumeau, qui nous fait de délicieuses soupes. Que voulez-vous de plus?

Louis et Jean ne répondaient pas. Le brave Potard, en effet, était seul au monde, mais eux, ils avaient au loin un foyer qu'ils revoyaient toujours en songe, et dont le souvenir les poursuivait.

Plusieurs mois se passèrent ainsi, dans une sécurité apparente, mais trompeuse. Les trois compagnons ne parlaient jamais de leur condamnation, de leur séjour au bagne ni de leur évasion. Ils auraient craint d'éveiller les soupçons de la mère Plumeau, et d'ailleurs ils n'aimaient pas rappeler ces tristes souvenirs.

(A suivre.)

perdu la vue de ce côté. Plusieurs spécialistes, appelés en consultation, déclaraient pourtant ne trouver aucune lésion appréciable de l'œil, et restaient convaincus que l'allégation du blessé était sans fondement. En conséquence, le chef de la manufacture, légalement responsable des conséquences de l'accident, se refusait à toute indemnité.

L'affaire fut portée devant les tribunaux. Ici encore, les experts commis par le juge déclarent qu'il n'y a pas de lésion à l'œil gauche. Le plaignant n'en persiste pas moins à soutenir son dire et à jurer qu'il est borgne. Diverses expériences tentées pour le mettre en défaut laissent la question douteuse pour le tribunal. Comment arriver à la trancher ? Un des experts a eu recours au dispositif suivant :

On sait par les travaux de Chevreul, que le mélange du rouge et du vert produit le noir. L'oculiste expert a pris un écran noir et y a tracé quelques mots en vert. Puis il fait mettre au soi-disant borgne une paire de lunettes à verres différents : l'un rouge pour l'œil droit, le seul avec lequel le plaignant prétendit voir, l'autre en verre ordinaire blanc, pour l'œil gauche, supposé sans vue ! S'adressant alors au plaignant :

— Veuillez lire ce qui est écrit sur cet écran, lui dit-il.

L'autre lit à l'instant, sans la moindre défiance, les mots tracés en vert sur le noir.

— C'est bien de l'œil droit que vous lisez ? demande l'expert.

— Assurément, puisque je n'y vois pas de l'œil gauche !...

— Eh bien, vous voilà convaincu de simulation par votre propre dire. Vous ne pouvez pas lire de l'œil droit des caractères verts sur noir, parce que le verre rouge, couleur complémentaire du vert, les efface pour cet œil et les confond avec le noir de l'écran. C'est donc de l'œil gauche seul, et à travers le verre blanc, que vous avez pu les voir !

L'expérience a été jugée décisive par le tribunal, qui a débouté le plaignant en le condamnant aux frais de l'instance.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 octobre.

Le marché conserve sa fermeté, les cours se maintiennent à leurs niveaux précédents : 3 0/0, 82.25 ; 4 1/2 0/0, 109.35.

L'action du Crédit Foncier cote 1,402. Les obligations foncières et communales conservent leur bon courant de demandes, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 à 480 et 485. Ce sont assurément les plus avantageuses dans ces catégories de valeur au double point de vue du nombre et de l'importance des lots.

La Société Générale se maintient fermement à 453.75 après avoir détaché un coupon de 6.25 qui sera rapidement reconquis.

La Banque d'Escompte est très ferme à 477. Les tendances continuent à porter le titre aux environs de 500.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 605.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200.000 fr.

La hausse qui s'est produite ces deux jours sur les Câbles est attribuée au projet de réconciliation entre les différentes compagnies aujourd'hui en guerre ouverte.

La hausse des Téléphones sera progressive jusque dans les environs de 600 francs parce qu'on peut considérer leur rachat.

Nombreuses demandes sur les Polices spéciales A B de l'Assurance Foncière.

L'action de Panama est très ferme à 363. Les obligations des diverses séries sont bien tenues.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

M. Treymuller, lieutenant-colonel commandant en second l'École d'application de cavalerie, est promu colonel du 16e dragons, à Paris.

M. Belbezé, lieutenant-colonel au 4e chasseurs, à Vesoul, est nommé commandant en second de l'École d'application de cavalerie.

—

M. Haubt, colonel de cavalerie hors cadre, commandant la 1re circonscription de remonte, est désigné pour prendre le commandement du 3e cuirassiers.

VOLONTARIAT D'UN AN

Les candidats qui ont subi avec succès l'examen pour le volontariat sont :

MM. Jean-Baptiste Guéry, avec 1,955 points et M. Maurice Bernier, avec 1,775 points.

Le minimum fixé par le ministre était de 1,680 points.

Théâtre de Saumur

La seconde représentation de la troupe de M. Justin Née n'a pas été moins brillante que la première. Cette soirée, comme nous l'avions prévu, a été un très grand succès pour les interprètes.

En attendant un compte rendu détaillé, disons seulement : les chœurs ont marché à la satisfaction générale ; M. Stéphane, trial, et M. Sabin, laruette, ont été d'un comique parfait, le premier dans le rôle de Laurent XVII, le second dans celui du fermier Rocco ; Mlle Carré a gentiment joué et chanté le rôle de Fiametta ; M. Drouville, second ténor d'opéra et premier ténor d'opérette, a montré tout d'abord un talent de chanteur qui sera, croyons-nous, justement apprécié ; M. Delvoye a mérité les chaleureux applaudissements que le public ne lui a pas ménagés toute la soirée.

Quant à Mlle Doux, l'étoile de la troupe, elle est réellement ravissante ; aussi son triomphe a-t-il été complet. On ne se rappelle pas avoir vu et entendu à Saumur une première dugazon aussi accomplie sous tous les rapports. Nous comprenons que M. Justin Née, en quittant Reims, n'ait pas voulu se séparer de sa charmante pensionnaire ; en Maine-et-Loire comme dans la Marne, Mlle Doux ne peut manquer de lui porter bonheur : c'est véritablement une précieuse Mascotte.

La *Mascotte* était jouée hier soir sur notre scène pour la cinquième fois. Sous la direction Roubaud, elle fut donnée d'abord les 19 et 26 décembre 1881 (cette dernière au profit des pauvres), puis le 9 janvier suivant, les rôles de Pippo et de Bettina ayant pour interprètes M. Yrac et Mlle Guérin. Enfin, l'œuvre d'Audran eut une nouvelle représentation le 13 octobre 1884, sous la direction de l'Association artistique, avec M. Dechesne et Mlle Dupouy dans les deux rôles principaux.

ANGERS.

M. J. Lefort, ancien chef d'orchestre du théâtre d'Angers, chef de la Société Philharmonique angevine et professeur de musique instrumentale, est mort vendredi. Il était originaire de Metz et avait fait de fortes études musicales au Conservatoire de Paris. Comme chef d'orchestre, il avait une incomparable sûreté de direction, qui enlevait aussi bien les instrumentistes que les chanteurs.

Ses obsèques ont eu lieu, dimanche matin, avec un nombreux concours des anciennes connaissances et de toutes les Sociétés musicales d'Angers. M. Vilfranck, son gendre, conduisait le deuil. Au cimetière, M. Wuillaume, inspecteur d'enregistrement, a rendu hommage à la carrière musicale de M. J. Lefort.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 11 octobre,

Les Mystères de l'Été, comédie-vaudeville en 5 actes.

La Pluie et le Beau temps, comédie en 1 acte.

Jeudi 13 octobre,

Faust, opéra en 4 actes et 5 tableaux.

Sommaire du 6 octobre 1887 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE : La vie anecdotique de Rossini (9e article), par AMÉDÉE BOUTAREL. — Mme Caroline Ungher, par EVA M. — Revue musicale, par PAUL DE POUGNY. — Chronique théâtrale, Odéon : « Jacques Damour », pièce en un acte, d'après M. Émile Zola, par M. Léon Hennique. — « Le marquis Papillon », comédie en trois actes, en vers, par M. Maurice Boniface. — Les Nouveautés : « Les Saturnales », opéra-bouffe en trois actes, paroles de M. Albin Valabrègue, musique de M. P. Lacome, article de Pierre Foreville. — Manuel du chanteur et du professeur de chant, par le docteur P. HAMONIE et EMILE SCHVARTZ. — Nouvelles diverses. — Annonces.

MUSIQUE : CINQ ARCHETS, quadrille, par STRAUSS, HUBANS, WALDTEUFELD, ARBAN, MÉTRA. — Le menuet de ma grand'mère, par JOANNI PERRONNET.

ILLUSTRATIONS : Portrait de Mme Caroline Ungher.

BUREAUX : Paris, 62, boulevard de Port-Royal. — ABONNEMENTS : Paris, un an, 15 fr. ; six mois, 8 fr. — Départements, un an, 16 fr. 50 ; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 8 octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le prince Zellé-Sultan ; M. Gabriel Lemaire ; M. le docteur Miguel Juarez Celman ; Le Semeur ; Les pontonniers du 9e corps ; Paul Bocage ; M. Guiffrey ; M. Roulleaux-Dugage ; Le capitaine Schmidt ; M. le capitaine Henry Pleigneur ; Monseigneur Maréchal ; James Bertrand ; M. Louis Brandus ; De retour ; Les bataillons carrés : La rentrée ; Les Achantis au Jardin d'acclimatation. — *Marianne*, nouvelle, par Gustave Ghez. — Théâtres, par Charles Monselet. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Beaux-arts : Le Semeur. — S. A. Zellé-Sultan. — M. Gabriel Lemaire. — Le docteur Miguel Juarez Celman. — Les grandes manœuvres du 9e corps. — Nécrologie : Bocage ; M. Guiffrey ; M. Roulleaux-Dugage ; M. Schmidt ; Capitaine Pleigneur ; Monseigneur Maréchal ; M. James Bertrand ; M. Louis Brandus. — Paris en automne : De retour. — Le théâtre illustré : *Dégommé*. — La mobilisation. — La rentrée. — Les Achantis au Jardin d'acclimatation. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

BOURSE DE PARIS
DU 10 OCTOBRE 1887.

Rente 3 0/0	82 15
Rente 3 0/0 amortissable	85 10
Rente 4 1/2	102 20
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 30
Obligations du Trésor	513 »

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 1er octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les *Bougies* à l'EPICERIE CENTRALE ; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi ; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 1 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi ; — la bougie extra à trous, au lieu de 1 fr. 10, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 1 fr. 15, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.* — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommes, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofulose* et la *Tuberculose*.

Dans toutes les Pharmies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmien, 102, r. Richelieu, Succr de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant*.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(orl.)	2 03	6 52	»	»	1 38	4 16	8 34
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 40	8 56
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38
Loudun	»	8 10	»	» »	2 52	»	9 52
Poitiers	»	10 33	»	» »	5 »	»	12 12

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir.
Poitiers	»	6 03	»	»	12 50	6 15	
Loudun	»	8 42	»		3 56	9 24	
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10
Montreuil (a)	6 43	» »	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29
— dép.	6 57	9 35	1 2	2 23	5 08	9 54	10 32
Brézé-s.-Cyr	7 18	9 55	»	2 38	5 17	10 09	
Varr.-Chacé	7 27	10 07	»	2 46	5 24	10 17	
Nantillyhalte	7 34	10 14	»	2 51	5 29	10 22	
Saumur(état)	7 45	10 22	»	3 02	5 40	10 30	
Saumur(orl.)	7 47	»	1 29	3 01	5 38	»	10 59

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn soir	Omn soir
Saumur (or.)	»	4 16		8 34
Saumur(état)	8 31	4 13		8 30
Nantilly	8 37	4 26		43
Montreuil (a)	9 19	4 55		9 08
— (dép.)	9 29	5 »	4 21	9 20
le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31
Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42
Doué	9 57	5 27	6 21	9 51

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Doué	6 23	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé-i Ver	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
— (dép.)	6 57	9 35	1 2	2 13	10 32
Nantilly	7 34	10 14		2 51	»
Saumur(état)	7 45	10 22		3 02	»
Saumur(orl.)	7 47	»	1 29	3 01	10 59

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Vivy	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
NoyantMéon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin
Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 32	4 49
Noyant Méon	11 27	12 55	3 09	7 38	1 19	5 53
Vernantes	11 49	»	3 38	8 »	»	6 15
Blou	12 »	»	3 50	8 11	»	6 24
Vivy	12 10	»	3 59	8 20	»	6 31
Saumur(orl.)	12 22	1 33	4 10	8 30	1 57	6 42

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direct mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direct mixte soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45
Langeais	2 09	5 45	8 »	12 13	2 49	6 08	9 30
Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09
Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54	10 21
Saumur (a)	2 56	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34
— (dép.)	3 03	6 55	9 12	1 13	3 29	7 12	10 40
St-Martin	»	7 09	9 26	1 25	»	7 25	»
St-Clément	»	7 16	9 33	1 31	»	7 32	»
Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 38	3 45	7 39	»
La Ménitré	3 28	7 35	9 52	1 48	3 52	7 48	11 54
Angers	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 32	11 17
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

Études de Me V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,
et de Me ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

Aux enchères publiques,
En dix-sept lots,
DE
Biens de Mineur
ÉMANCIPÉ
Consistant en :
UNE MAISON
ET DÉPENDANCES
Terres et Vignes
Le tout situé communes de Tigné et de Saint-Georges-Châtelaison.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de Me ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, le **dimanche 30 octobre** 1887, *à une heure de l'après-midi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Henri Martin, ci-après nommé, prise sous la présidence de M. le juge de paix de Vihiers, le trente août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistrée,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1° M. Henri Martin, mineur émancipé, suivant acte reçu par M. le juge de paix de Vihiers le vingt-sept juillet dernier, ledit mineur demeurant à Tigné avec sa mère ;

2° M. Jean Raisin, cultivateur, demeurant à l'Aumônerie, commune de Tigué, agissant en qualité de curateur à l'émancipation du mineur Henri Martin, sus-nommé, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées le vingt-sept juillet dernier.

Ayant Me Le Ray pour avoué ;

Il sera aux jour, lieu et heure susindiqués, procédé par le ministère de Me Rousse, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles recueillis par le mineur Henri Martin dans la succession de son père, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par le Tribunal :

I. — *Commune de Tigné.*

1er Lot.

Les Brosses, vigne, n° 594 section B du plan cadastral, joignant au midi Chevrollier, au levant M. Godard, au couchant une charrière, au nord Coquin, d'une contenance de vingt-deux ares cinquante centiares.

Mise à prix : trois cent cinquante francs, ci..... 350

2e Lot.

Les Gagneries, terre, numéros 1510, 1511 et 1512, section B du cadastre, d'une contenance de quatre-vingt-deux ares vingt centiares, joignant au nord Raisin, au levant veuve Banchereau et au nord-ouest la route n° 34.

Mise à prix : Quatorze cents francs, ci..... 1.400

3e Lot.

Les Grouas de Pierron, terre, vigne et inculte, nos 1239, 1240, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1250, 1251, 1252, et 1254, section B du cadastre, d'une contenance de cinquante ares soixante-quinze centiares, joignant au nord Boulet, au midi un chemin, au levant Menard, au couchant Boutin.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci..... 250

4e Lot.

Les Richarderies, vigne, n° 1096, section D du cadastre, d'une contenance de treize ares quatre-vingts centiares, joignant au levant un sentier, au couchant le ruisseau au nord Coulbault, au midi Boisnard.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

5e Lot.

Les Grandes-Vignes, vigne, numéro 1005, section D du cadastre, d'une contenance de six ares vingt centiares, joignant au levant la Charrière, au couchant un sentier, au midi veuve Mizandeau et au nord Hardouin.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci..... 70

6e Lot.

L'Aunay, vigne, numéro 2253, section B du cadastre, d'une contenance de cinq ares trente centiares, joignant au levant un sentier, au couchant la route, au midi Gaudicheau et au nord Galichet et autres.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50

7e Lot.

Le Champ-Fromantin, vigne, numéro 1914, section B du cadastre, d'une contenance de quatorze ares soixante-dix centiares, joignant au nord un sentier, au midi un chemin, au levant Gaudineau et au couchant Rouché.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

8e Lot.

Les Quarts, vigne, numéro 1794, section B du cadastre, d'une contenance de trois ares trente centiares.

Mise à prix, trente francs, ci..... 30

9e Lot.

La Mouraude, terre, numéro 1765, section B du cadastre, d'une contenance de dix ares cinquante centiares, joignant au midi une charrière, au nord Charuault, au levant Chauveau, et au couchant Leroy.

Mise à prix, cent trente francs, ci..... 130

10e Lot.

Maison et dépendances, sises au bourg de la commune de Tigné, numéros 1251, 1252, 1254, 1255 et 1256, section B du cadastre.

Le tout d'une contenance de six ares soixante-quinze centiares, joint au nord Cyprien Aubin au levant et au midi M. Peton, au couchant la route n° 67.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

II. — *Commune de Saint-Georges.*

11e Lot.

Le chemin vert, terre et vigne, n° 82, section F du cadastre, d'une contenance de trente-cinq ares, joignant au midi et au couchant des chemins, au nord les héritiers Guillou.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci..... 450

12e Lot.

Un morceau de terre sis à l'Ardrillon, n° 206 p section H du cadastre, d'une contenance de trente ares, joignant au nord David-Piochon, au midi Rabouin, au levant un chemin et au couchant Leroy et autres.

Mise à prix, trois cent quatre-vingts francs, ci..... 380

13e Lot.

Au même lieu, un morceau de vigne, n° 224, section H du cadastre, d'une contenance de onze ares soixante centiares, joignant au levant Raisin, au couchant Gaudicheau, au nord Etienne Martin, et au midi l'article ci-après.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

14e Lot.

Au même lieu un morceau de terre nos 222 et 223 section H du cadastre, d'une contenance de quinze ares trente centiares joignant au nord l'article précédent, au midi Raisin, au levant Chauvreau et au couchant la charrière.

Mise à prix, cent quatre-vingt-dix francs, ci..... 190

15e Lot.

Un autre morceau de terre, nos 98 et 99, section H du cadastre, d'une contenance de vingt-six ares quatre-vingts centiares, situé au lieu dit le Pré-Neuf, joignant au levant Touret, au couchant Bourreau, au nord et au midi Chabosseau.

Mise à prix : trois cent trente francs, ci..... 330

16e Lot.

Le Pont-Neuf, terre et vignes, n° 165, section H du cadastre, d'une contenance de seize ares cinquante centiares, joignant au nord Bernier au midi Coquin, au levant Delugeau, et au couchant une charrière.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200

17e et dernier Lot.

Un morceau de vigne, au lieu dit le Coteau-de-Prémiont, n° 11 P, section F du cadastre, d'une contenance de quatre ares vingt-deux centiares, joignant au midi et au levant Raisin, au couchant Maugin, et au nord un chemin.

Mise à prix : quarante francs, ci..... 40

Total des mises à prix : cinq mille huit cent soixante-dix francs, ci..... 5.870

Nota. — Par le jugement susénoncé, le notaire a été autorisé à réunir plusieurs lots en un seul, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me V. Le Ray, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2° A Me Rousse, notaire à Martigné-Briand, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, f° , c° . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. Palustre.

Études de Me André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de Me Beaurepaire,
et de Me GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Le **dimanche 23 octobre 1887,** *à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me GAGNAGE, notaire à Saumur,*

En 14 lots,
DE
Trois Maisons
ET DIVERSES
PIÈCES DE TERRE ET VIGNE

Le tout situé à Saumur, et communes de Bagneux, Saint-Martin-de-la-Place, Brain-sur-Allonnes, Souzay et Saint-Cyr-en-Bourg,

Mise à prix totale : 8,310 francs.

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me André POPIN, avoué poursuivant, à Saumur, 8, rue Cendrière ;

2° A Me COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple ;

3° A Me GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire du cahier des charges ;

4° A Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A LOUER
DE SUITE
VASTE MAISON
Près l'église de Nantilly,
ÉCURIE ET REMISE
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.
S'adresser à M. Muray-Coutard, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN
Pouvant être tenu par une dame,
Près la Poste.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Une TONNE pouvant cuver sept barriques.
S'adresser rue d'Orléans, 67.

LA MAISON A. COURTET
Rue Daillé, à Saumur,
a l'honneur de prévenir les propriétaires qu'elle tient un dépôt de **sucre pour vendange à 70 francs les cent kilos.**

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.
On accepterait des places séparées.
S'adresser au bureau du journal.

On demande une **femme** sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES
Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Lieux, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

MAISON G. FISCHER
Fondée en 1846.
Mme MERCIER-FISCHER, Succr.
Représentant de la maison PLEYEL, WOLFF et Cie,
Place de la Bilange, SAUMUR.

PIANOS, ORGUES, MUSIQUE, ETC.
Abonnements d'Accords et de Musique.

Mme MERCIER-FISCHER a l'honneur de prévenir sa clientèle que M. L. EICHE ne fait plus partie de sa maison et qu'il est remplacé par un accordeur de la maison PLEYEL.

Les abonnements d'accords continueront et dans de meilleures conditions.

LESSIVE-IRIS
LE PAQUET 0 fr. 35
Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.
La plus économique des Lessives connues.
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS — NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de Paul GODET.

CACAO VAN HOUTEN
pur et soluble en poudre.

Le **Cacao VAN HOUTEN** est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le **Cacao VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A Saumur, chez MM. Georges DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.